

## Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) - 2006

---

- Contribue à l'éducation à la citoyenneté
- Prépare le **plan de prévention de la violence** (adopté par le CA)
- **Aide à la parentalité** : propose des actions pour aider les parents en difficulté et lutte contre les exclusions
- Définit un programme **d'éducation à la santé**, à la **sexualité** ; **prévention des conduites à risques**
- Concourt à l'élaboration du **diagnostic de sécurité**

### Sa composition

- Présidé par le **CE**
- Personnels d'éducation et médicosociaux de l'établissement
- Personnels enseignants, parents et élèves, désignés par le CE sur proposition des membres du CA
- Représentants de la commune et de la collectivité de rattachement

Le nombre total des membres et des représentants est validé par le CA.

- Réunit à l'initiative du CE ou à la demande du CA
- Le CE assure le pilotage, le suivi et l'évaluation des actions programmées
- Délégation à des chefs de projet
- Bilan annuel présenté au CA

### Le département

L'inspecteur d'académie anime et coordonne le réseau des CESC.

Programme régional de santé public

### Comité Départemental d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CDESC)

Mis en place dans tous les établissements à partir de la rentrée 2015. L'organisation en réseau inter établissements ou inter degrés permettra une déclinaison au plus près de l'élève de la politique sociale et de santé. Le Conseil E/C constitue une instance permettant la mise en lien des parcours des élèves des écoles maternelles, élémentaires et de collège.